



10 bonnes raisons d'élaborer un SCOT !

Voici comment les acteurs des SCOT-témoins, notamment les élus, voient les raisons qui ont poussé au lancement de la démarche SCOT sur leur territoire.

1. Lever des contraintes d'ordre juridique ou renouveler un cadre d'aménagement inadapté

Le SCOT permet de déroger à la règle de constructibilité limitée des 15 km imposée aux communes désireuses d'étendre les surfaces urbanisables dans leur PLU. L'établissement public qui élabore le SCOT a donc besoin d'un projet d'aménagement, permettant de préparer ses avis.

Le SCOT permet aussi tout simplement de réviser un ancien Schéma Directeur jugé trop contraignant ou inadapté (y compris par crainte du contentieux).

2. Progresser dans la planification et l'aménagement du territoire, consolider les EPCI existants

Le SCOT représente l'occasion d'initier les nouvelles structures intercommunales à un premier exercice de planification et d'aménagement du territoire, en partageant les connaissances territoriales et en définissant les enjeux autour de la solidarité intercommunale. La démarche SCOT est un moment de libre expression qui permet à chaque commune et chaque intercommunalité de définir ses souhaits et une forte incitation à construire son projet: pour se faire entendre au sein de l'établissement public du SCOT, chaque structure intercommunale a intérêt à s'exprimer d'une voix unique et claire.

3. Faire exister une nouvelle échelle territoriale et lui donner un projet

Le SCOT permet à un territoire de se positionner face au territoire voisin et de s'organiser face à son extension, en élaborant son projet de territoire. A l'échelle de l'aire urbaine, le conflit potentiel agglomération / territoire périurbain est ainsi « déminé » en définissant des enjeux de développement économique permettant le partage de richesses fiscales.

Parfois, le SCOT peut être utilisé comme un outil pédagogique et sert de révélateur pour faire prendre conscience et afficher une communauté de destin: les débats autour d'idées déjà avancées mais peu diffusées, illustrés de schémas et de cartes, favorisent la notion de projet de territoire politique et économique partagé entre les décideurs.

4. Développer les relations entre tous les acteurs sur un territoire : les différentes collectivités territoriales, l'Etat, les chambres consulaires, la société civile,...

La démarche SCOT favorise les échanges et la réflexion intercommunale. Mais elle va plus loin : à travers l'association des personnes publiques et la concertation obligatoire, elle est l'occasion d'une mise en place d'un large partenariat et d'un management territorial, destiné à créer du collectif sur le territoire.

Parfois initié sous l'impulsion ou avec l'aide de l'Etat, le SCOT peut coordonner tous les acteurs: il est alors un lieu de dialogue pour différents maîtres d'ouvrage porteurs de projets, il peut initier des partenariats financiers, créer du consensus, par exemple sur un projet d'infrastructure routière dont personne ne veut chez soi mais dont tout le monde a besoin; plus largement, le SCOT peut créer un lieu de concertation stable pour analyser les grands projets d'aménagement qui dépassent le cadre communal, et éviter que seule intervienne la loi de l'offre et de la demande. Le SCOT est également l'occasion pour les secteurs périurbains de travailler entre eux: il joue alors un rôle de fédérateur.

5. Assurer la cohérence des politiques publiques sur un territoire

Le SCOT peut faciliter la mise en oeuvre sur le territoire des politiques publiques sectorielles (habitat, déplacements, équipements commerciaux, environnement,...) en apportant une réflexion transversale et en liant les problématiques pour leur donner de la cohérence.

6. Prolonger d'autres démarches complémentaires

Le SCOT peut avoir pour rôle d'apporter une complémentarité vis-à-vis d'une démarche de pays ou d'agglomération, en donnant un caractère prescriptif aux orientations de la charte de pays ou au projet d'agglomération, et dépasser les programmes d'actions, en les intégrant dans des objectifs spatialisés leur donnant du sens.

7. Intégrer un équipement, un projet, ou s'il n'existe pas, l'imaginer et le prévoir ensemble

Que ce soit un projet d'aménagement urbain ou d'infrastructure, qui fédère et dynamise le territoire, la finalité du SCOT consiste tout autant à construire un système d'aide à la décision

pour la localisation des grands projets qu'à intégrer un équipement structurant récent ou à venir (aéroport, autoroute, voie de contournement, liaison de transport collectif). Il permet d'anticiper et d'ordonner ses incidences, de les optimiser.

8. Structurer la connaissance territoriale en développant l'ingénierie locale

Le travail sur le SCOT sert à constituer ou à approfondir des connaissances territoriales. Le but peut être d'installer une structure pérenne de capitalisation de la connaissance, d'observation et de veille territoriale, de structurer l'ingénierie locale insuffisante ou dispersée, dans un contexte de décentralisation et de mutation de l'action publique. Cela peut se traduire par la création d'une agence d'urbanisme, ou par le renforcement de l'agence existante dans un contexte où la recomposition intercommunale modifie profondément le positionnement des agences qui cherchent une nouvelle échelle de pertinence. Cela peut se traduire par une adaptation de leur territoire d'intervention et par un élargissement de leur conseil d'administration.

9. Afficher une image territoriale qui montre une organisation volontaire

Un SCOT peut contribuer à rendre le territoire plus lisible, plus cohérent, en montrant une volonté de gouvernance et un management territorial dynamique. Le SCOT-projet de territoire constitue une plus-value (qualité des documents produits, débats organisés au cours de son élaboration,...) et peut même entrer dans une stratégie de communication destinée à montrer à l'extérieur, en particulier face aux représentants du milieu économique, que le territoire est bien organisé autour d'un plan de développement territorial.

10. Anticiper les mutations du futur par une réflexion à caractère prospectif

Le SCOT est l'occasion d'anticiper les pressions, non pour y résister mais pour y répondre le mieux possible. Il permet aussi d'afficher des questions dont personne ne s'est saisi jusqu'à présent, comme celles suscitées par l'arrivée d'un grand équipement structurant ou d'appréhender des problématiques larges d'évolution sociétale: brusques évolutions démographiques, grandes questions de transport, d'organisation économique, de ressources énergétiques, grands enjeux d'environnement et de développement durable,...

A travers l'élaboration de scénarios d'aménagement et de développement, il peut faire apparaître une ambition ou un élément structurant qui n'était pas dans les habitudes, et qui va commencer à être partagé, ou encore anticiper les profondes mutations du territoire, notamment celles de l'espace rural.
